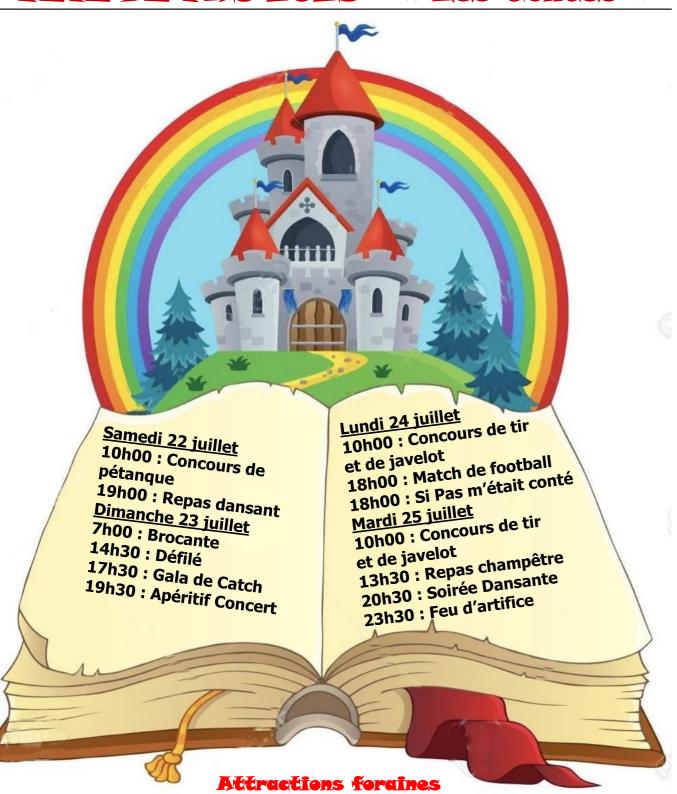
<u>Fêtes des Ecoles :</u>

Ecole « La Providence : Dimanche 25 juin

Ecole « La Kilienne » : Vendredi 30 juin (Spectacle, jeux à partir de 17h30 suivis d'un concert de

l'Harmonie de Pas-en-Artois qui fera sa fête de la musique à 20h30).

FÊVE DE PAS 2023 - « Les Contes »



Aire de Jeux Opérations de terrassement et d'implantation terminées Encore un peu de patience...



*** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Juin 2023 *** N° 28 ***

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 à 20h30

1/ Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24/09

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Elections des délégués :

MM. MENARD Claudine, DOUCHET Arnaud et JONARD Fabien ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Elections des suppléants :

MM. FRANCOIS Marc, BOUTHORS Frédéric et LAVILLETTE Vanessa ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

2/ Création du SIVU « La Kilienne »

Monsieur le Maire informe l'assemblée du vote défavorable du Conseil Municipal de la commune de Gaudiempré concernant les statuts du futur SIVU « La Kilienne » et de la volonté de M. le maire de Gaudiempré de guitter ledit SIVU pour un RPI voisin.

Il y a donc lieu de délibérer à nouveau sur la création du SIVU « La Kilienne », sur ses statuts modifiés, sur la désignation des 3 délégués et un suppléant du conseil municipal.

Après avoir entendu M. le Maire, les membres présents décident à l'unanimité :

- D'approuver la création du SIVU « La Kilienne » (8 communes) à la rentrée scolaire 2023/2024.
- D'approuver les statuts corrigés et définitifs annexés à la présente délibération,
- De désigner : MM. Arnaud DOUCHET, Gilbert COTTIN et Mme Claudine MENARD en tant que délégués titulaires et Mme Vanessa LAVILLETTE en tant que déléguée suppléante pour représenter la commune de PAS-EN-ARTOIS au sein du SIVU « La Kilienne ».

3/ Evaluation de la parcelle D938

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé dans la délibération 2023/03 du 9 février 2023 de céder à la société Nexity la parcelle D938 à 15,50 € le m² si celle-ci acquiert toutes les parcelles composant la zone 1AU.

Il donne lecture du courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais du 7 avril 2023 dans lequel il est précisé que, bien que la commune ne soit pas soumise à la saisine du service des Domaines, le conseil municipal doit respecter certaines règles afin de pouvoir céder une bien immobilier à une société. Il lui est donc demandé de saisir un expert (un notaire par exemple) afin qu'il puisse déterminer la valeur vénale de la parcelle D938 et de délibérer à nouveau au vu de cet avis.

M. le Maire informe l'assemblée que Maître Gabin MONTEL, notaire à Doullens, a été saisi et donne lecture de l'attestation que celui-ci lui a fournie et dans laquelle il évalue la parcelle D938 de la manière suivante : Soit une valeur vénale de 10 000,00 € à 15 000,00 €.

Après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité de maintenir le prix décidé dans la délibération 2023/03 soit 15,50€ le m² soit 11 082,50 € pour 715 m², si la société Nexity acquiert toutes les parcelles composant la zone 1AU.

4/Devis : remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église

M. le Maire informe l'assemblée que le moteur de volée pour la cloche de l'église ne fonctionne plus. Un technicien de la société BODET, qui en assure la maintenance, a informé M. le Maire qu'il y a lieu de remplacer le moteur défectueux. Un devis a donc été demandé à la société BODET pour le remplacement de ce moteur. Il s'élève à la somme de 1 725,50 € HT soit 2 070,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de faire remplacer le moteur défectueux et acceptent à l'unanimité le devis de la société BODET.

La dépense sera réglée en section d'investissement. Séance levée à 22h30.

Application IntraMuros:

Rappel: Avec les Campagnes de l'Artois, notre mairie utilise l'application IntraMuros pour vous informer.

Si nous voulons que ce nouveau moyen de diffusion soit efficace, il faut que l'application soit téléchargée par le plus grand nombre possible d'habitants de la commune.

Si vous éprouvez des difficultés pour la télécharger ou l'utiliser, vous pouvez demander de l'aide en mairie (le matin).

Application gratuite et sans publicité.



<u>Centre de loisirs – Eté 2023 :</u>

A la suite de la dissolution de l'Association Familles Rurales qui gérait le Centre de Loisirs de notre commune, c'est la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois qui en a repris l'organisation. Pour cette année, le Centre de Loisirs sera implanté à Mondicourt. Il aura lieu du 10 juillet au 04 août (Horaires : 8h00 > 12h00 et 14h00 > 17h00)

Des services de garderie et de transport par bus seront mis en place.

Les enfants seront accueillis en garderie (école primaire de Pas-en-Artois) le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h30.

Les inscriptions se font sur le site : http://jeunesse.campagnesartois.fr jusqu'au 28 juin dans la limite des places disponibles.

	Familles quotient familial inférieur à 617 * (Bénéficiaires Bons A.T.L.)		Famille au revenu fiscal inférieur à 25 000 € / an		Famille au revenu fiscal supérieur à 25 000 € / an		Extérieurs	
	1 enfant	à partir de 2 enfants		à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarif Journée	5 €	4,5 €	6,5 €	5,5 €	7,5 €	6€	12 €	11€
Tarif Semaine	24 €	22 €	31 €	26,5 €	35 €	28,5 €	60 €	55 €

Fermeture du cabinet médical et de la pharmacie pour cet été :

Cabinet médical:

Fermé du 15 au 22 juillet inclus Fermé du 12 au 19 août inclus. **La pharmacie** sera fermée tous les mercredis pendant les mois de juillet et d'août.

Elle sera fermée toute la semaine du 14 au 19 août inclus.

Restauration de l'église : Enfin nous y sommes !

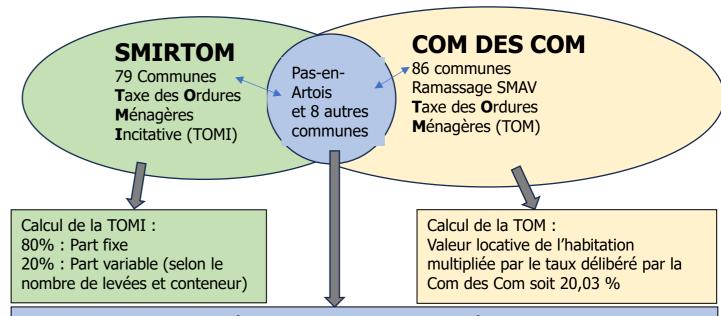
Le permis de construire pour la 1ère phase de la restauration de l'église a été déposé le 23 mai dernier. Son instruction va durer 6 mois et nous espérons un démarrage des travaux au cours du 1^{er} semestre 2024.

Une convention va être passée avec la Fondation du patrimoine. A cette occasion, nous attendons le soutien de la population : Pour cela, les tirelires seront de nouveau déposées dans les commerces pendant les vacances. De plus, vous aurez la possibilité de faire un don qui sera déductible des impôts à hauteur de 66%. A ce sujet, un flyer sera distribué par l'Association « Sauvegarde de l'église ».



Compétence « Ordures Ménagères » : Réponse à vos questions :

La compétence appartient à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (95 communes). Celle-ci délègue le service à 2 syndicats de ramassage : le SMIRTOM (88 communes) et le SMAV.



Service de collecte effectué par le SMIRTOM mais facturé par la Com de Com. Taux inchangé négocié par les 9 communes : 17,64 %

<u>Conclusion</u>: Compte tenu de la hausse de 7 points de la valeur locative imposée par l'état, il y aura mécaniquement hausse de la Taxe des Ordures Ménagères fin 2023 sur votre taxe foncière. Nos poubelles débordent, nous vous encourageons à **continuer le tri et le recyclage**. La TOMI sera obligatoire pour tous les syndicats en 2025.

Les dépôts sauvages de déchets seront systématiquement poursuivis.

Journée de pêche » :

La « Truite de Pas » organise sa 2^e journée de pêche le samedi 15 juillet 2023. Rendez-vous à la mare du château à 9h00. Inscription et restauration sur place :

Matinée : 12 € - Après-midi « Grosse Truite » : 15 €